

## Charte du responsable de site RACINE-AGRIATES

Académie de .....

### RACINE-AGRIATES

RACINE-AGRIATES rassemble au sein d'une même zone les établissements scolaires (les postes de travail exclusivement réservés aux personnels de l'éducation nationale ou ayant-droits désignés par le chef d'établissement) et les services académiques (les applications et les ressources pour les EPLE).

### Chaîne de responsabilités :

D'une part :

- Le chef d'établissement ou le responsable du site désigné par le chef d'établissement :

Identité : .....

Téléphone : .....

Adresse électronique : .....

ci-après dénommé responsable de site RACINE-AGRIATES.

D'autre part :

- L'Ingénieur de sécurité Racine (ISR), responsable dans l'Académie de l'ensemble des infrastructures Racine :

Identité : .....

Téléphone : .....

Adresse électronique : .....

### Attributions du responsable de site RACINE-AGRIATES :

Le responsable de site RACINE-AGRIATES est garant de l'application du référentiel RACINE-AGRIATES et de la sécurité générale des infrastructures informatiques de son établissement d'exercice, conformément à la note de cadrage sécurité des Services Internet et Intranet dans les EPLE et les écoles (S2I2E).

## Mesures Organisationnelles :

Le responsable de site RACINE-AGRIATES doit :

- Informer l'ISR de toute modification des équipements d'interconnexion RACINE-AGRIATES<sup>1</sup>, et d'infrastructure technique pouvant impacter le réseau RACINE-AGRIATES ;
- Permettre, à l'ISR ou à son représentant, l'accès aux équipements d'interconnexion RACINE-AGRIATES à des fins de mises à jour ou d'évolution.

Le responsable de site et l'ISR s'engagent à s'informer mutuellement de tout changement organisationnel lié directement au fonctionnement de RACINE-AGRIATES (changement de responsable de site RACINE-AGRIATES, changement de l'ISR ou de son représentant)

## Mesures de protection physique :

Les équipements d'interconnexion RACINE-AGRIATES doivent être hébergés dans des locaux adaptés au niveau de sécurité requis.

Le responsable de site RACINE-AGRIATES s'engage à déclarer à l'ISR, dans les plus brefs délais :

- tout vol ou tentative de vol d'un équipement d'interconnexion RACINE-AGRIATES ;
- toute utilisation (ou tentative d'utilisation) abusive d'un équipement d'interconnexion RACINE-AGRIATES ;
- toute intervention de maintenance sur un équipement d'interconnexion RACINE-AGRIATES avant sa réalisation.

Toute intervention ne peut être réalisée sur les équipements d'interconnexion RACINE-AGRIATES par des membres internes ou externes à l'établissement, que sous le contrôle conjoint de l'ISR et du responsable de site RACINE-AGRIATES.

## Mesures de protection logique :

Les codes d'activation de RACINE-AGRIATES doivent être placés dans un endroit sûr.

Le responsable de site RACINE-AGRIATES s'engage à :

- déclarer à l'ISR tout vol, tentative de vol, duplication ou suspicion de duplication de ces codes d'activation.

---

<sup>1</sup> Les équipements d'interconnexion RACINE-AGRIATES sont destinés à l'interconnexion sécurisée du site au réseau RACINE-AGRIATES.

L'Ingénieur Sécurité RACINE et le responsable de site RACINE-AGRIATES s'engagent, par la signature de la présente charte, à appliquer ces consignes de sécurité dans leur intégralité.

*Dans le cas où le niveau de sécurité du site RACINE-AGRIATES n'apparaîtrait plus conforme au référentiel de sécurité, l'ISR prononcera une révocation des accès au réseau RACINE-AGRIATES pour ce site.*

Le responsable de site RACINE-AGRIATES	L'ISR de l'Académie de .....
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Fonction :	
pour le site	
Nom :	
Commune :	
RNE : .....	
Le :	Le :
A :	A :
Signature	Signature

